

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA16 17270**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 novembre 2016 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA16 17270 :** Règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) afin de permettre au directeur des Travaux publics de réserver des places de stationnement aux véhicules électriques en recharge.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 16 novembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate